

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA BALME DE SILLINGY**

**SÉANCE DU 08 DÉCEMBRE 2025 OUVERTE À 19H30**

L'an deux mille vingt-cinq, le 08 décembre, le conseil municipal de **LA BALME DE SILLINGY**, dûment convoqué le 02 décembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **Madame le Maire, Séverine MUGNIER**.

**Délibération n° 2025-077  
Rapport annuel du déléguétaire du crématorium communal**

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 29

Présents : 15

Votants : 22

**Présents « Groupe de la Majorité » :**

Mesdames Élisabeth BOIVIN, Élodie DONDIN, Floriane ESCOLANO, Jessica GOLAZ, Mireille LOISEAU, Séverine MUGNIER, Laetitia PERROQUIN

Messieurs Thomas BIELOKOPYTOFF, Rocco COLELLA, Stefan GENAY, Nicolas GUILLOT, Michel PASSETEMPS, Jean-Claude PEPIN, Stéphane RIALLAND, Pedram VINCENT

**Présents pour le groupe de l'opposition « Vivre et agir à La Balme » :**

(aucun)

**Absents ayant donné pouvoir :**

Monsieur Christophe GORLIER à Monsieur Rocco COLELLA

Monsieur Yannick KAWA à Madame Elisabeth BOIVIN

Madame Nolwen LENNOZ à Madame Jessica GOLAZ

Madame Virginie MATHIEU à Monsieur Jean-Claude PEPIN

Madame Charlotte PASSETEMPS à Madame Séverine MUGNIER

Madame Olivia REBOULET à Madame Elodie DONDIN

Monsieur Anthony VITTOZ à Monsieur Thomas BIELOKOPYTOFF

**Secrétaire de séance :**

Madame Élisabeth BOIVIN

**Monsieur Rocco COLELLA, Maire-adjoint délégué aux finances, aux marchés publics et à la délégation de service public, rapporteur, fait l'exposé suivant :**

En application des dispositions des articles R2222-3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et L3131-5 du Code de la commande publique, le comité de pilotage et la commission de contrôle des comptes de délégation du crématorium ont examiné le rapport annuel 2024 de la SAS Crématorium de La Balme transmis à la commune.

Le délégataire a terminé les travaux pour la mise en service d'un second équipement lui permettant de fonctionner pleinement sur 2024 tout en produisant un résultat d'exploitation positif. En plus des bons résultats financiers les usagers semblent faire des retours positifs sur la qualité des services rendus.

En application de l'article L1411-3 du CGCT, il est proposé au conseil municipal de prendre acte du rapport annuel 2024 de la SAS Crématorium de La Balme figurant en annexe à la présente délibération.

Le conseil municipal de La Balme de Sillingy,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération n° 2009-129 du 30 novembre 2009 modifiée relative au rapport présentant le choix de la société du Crématorium de La Balme dans le cadre de la délégation du service public du crématorium ;

VU le rapport annuel 2024 de la SAS Crématorium de La Balme annexé ;

VU les travaux du comité de pilotage du crématorium réuni le 6 octobre 2025 ;

VU les travaux de la commission de contrôle des comptes de délégation du crématorium réunie le 6 octobre 2025 ;

VU l'exposé présenté par Monsieur le Maire-adjoint délégué aux finances, aux marchés publics et à la délégation de service public ;

Après en avoir délibéré,

**Article unique :**

Prend acte du rapport annuel de la SAS Crématorium de La Balme pour l'année 2024, figurant en annexe à la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

**La secrétaire de séance  
Élisabeth BOIVIN**



Délibération n° 2025-077



**Le Maire  
Séverine MUGNIER**



Page 2 sur 3

Envoyé en préfecture le 11/12/2025

Reçu en préfecture le 11/12/2025

Publié le 11/12/2025



ID : 074-217400266-20251208-DEL\_2025\_077-DE

Délibération certifiée exécutoire compte tenu :

De sa réception en Préfecture le 11/12/2025

De sa publication le 11/12/2025

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Envoyé en préfecture le 11/12/2025

Reçu en préfecture le 11/12/2025

Publié le 11/12/2025



ID : 074-217400266-20251208-DEL\_2025\_077-DE

## **Annexe à la délibération n° 2025-077**

Rapport annuel du délégataire du crématorium communal

# CREMATORIUM de La Balme de Sillingy

Année 2024

## Rapport du déléguétaire



## SOMMAIRE

<b>1. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC</b>	1
<b>1.1 Présentation de la société</b>	1
<b>1.2 Durée du contrat</b>	1
<b>1.3 Habilitation de la société</b>	1
<b>2. EVENEMENTS MARQUANTS DE L' ANNEE</b>	2
<b>3. BILAN D'ACTIVITE DE LA SOCIETE</b>	7
<b>3.1 Le nombre de crémations</b>	7
<b>3.2 La répartition des crémations par opérateurs funéraires</b>	8
<b>3.3 La destination des cendres</b>	8
<b>3.4 La crémation des personnes dénuées de ressources</b>	9
<b>3.5 La crémation des pièces anatomiques et des dons du corps</b>	9
<b>3.6 La crémation des restes mortels des corps exhumés</b>	9
<b>4. LE PERSONNEL</b>	10
<b>4.1 Liste et fonctions des salariés présents sur le site</b>	10
<b>4.2 Organigramme du site</b>	10
<b>5. LA QUALITE DU SERVICE RENDU</b>	11
<b>5.1 LES horaires d'ouverture</b>	11
<b>5.2 Amélioration continue de l'accueil des familles et de la qualité de service</b>	11
<b>6. ENTRETIEN-MAINTENANCE-CONSOMMATIONS</b>	12
<b>6.1 Contrôles réglementaires</b>	12
<b>6.2 Travaux de maintenance et d'entretiens réalisés</b>	12
<b>6.3 Suivi des consommations</b>	13
<b>6.3.1 Consommation Gaz</b>	13
<b>6.3.2 Consommation Électricité</b>	13
<b>7. COMPTE RENDU FINANCIER DE LA SOCIETE</b>	14
<b>7.1 Chiffre d'affaires du crématorium</b>	14
<b>7.2 Les charges d'exploitation du crématorium</b>	14

<b>7.3 La masse salariale du crématorium</b>	15
<b>7.4 Résultat d'exploitation et résultat net</b>	15
<b>7.5 RESULTATS DES 5 DERNIERES ANNEES</b>	17
<b>8. CONCLUSION ET PERSPECTIVES</b>	18

# 1. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

## **1.1 PRESENTATION DE LA SOCIETE**

La société SAS « Crématorium de La Balme de Sillingy » est une société à actions simplifiées au capital de 40 540 euros.

Le capital social se décompose comme suit :

- Un actionnariat principal à hauteur de 100%.  
(SA Pompes Funèbres de La BALME)

La Présidence est assurée par La SA Pompes Funèbres de La Balme de Sillingy,

La Direction Générale est assurée :

- par Monsieur Jean-Marc CORGIER

## **1.2 DUREE DU CONTRAT**

La délégation de service public a été renouvelée le 1<sup>er</sup> janvier 2010 pour une durée de 20 ans à compter du 31 juillet 2012.

Le 20 mars 2023, un avenant a été signé afin de prolonger de 5 années la durée de la concession à la suite de l'installation d'une seconde ligne de filtration.

La nouvelle échéance de la concession est donc fixée au 31 juillet 2037.

## **1.3 HABILITATION DE LA SOCIETE**

L'habilitation funéraire accordée à la SAS « CREMATORIUM DE LA BALME » a été renouvelée pour une durée de 6 ans à compter du 4 décembre 2019 sous le numéro 19.74.0008.

Elle prendra fin le 3 décembre 2025.

## 2. EVENEMENTS MARQUANTS DE L' ANNEE

L'année 2024 restera une année très importante dans l'histoire du crématorium car elle fait suite à plusieurs années difficiles. Elle symbolise le début d'une ère nouvelle basée sur le retour de la stabilité que ce soit au niveau du contexte social, de la sécurité des biens et des personnes et d'une gestion sérieuse et économe visant à obtenir de meilleurs résultats financiers.

**Les travaux :** Nous avons débuté cette année 2024 après le très gros sinistre incendie survenu en octobre 2023 qui avait totalement détruit le seul four du crématorium en fonctionnement.

Il a fallu prendre des décisions importantes pour l'avenir de la société en investissant lourdement dans la mise aux normes du four qui était à l'arrêt depuis plusieurs mois faute de non-conformité.

Les travaux ont consisté à refaire un briquetage complet, à sécuriser les différentes alimentations en gaz et électricité et à relier l'ensemble à la ligne de filtration existante. (travaux effectués en novembre et décembre 2023).

Il a également été décidé d'investir dans la pose d'un nouvel appareil de crémation équipé de sa propre ligne de filtration dont les travaux ont été réalisés et terminés en fin d'année 2024 (voir photos ci-dessous).

En parallèle, nous avons procédé au démantèlement du four n°1 sinistré en 2023.

Pour une bonne compréhension, Le four n°2 qui a été rénové (modèle FDI C411) devient le four n°1 et le nouveau four installé en 2024 (modèle FMI) sera nommé four n° 2.

L'arrêt total des outils de crémation sur le dernier trimestre 2023 nous a fortement pénalisé, nous avons dû communiquer auprès du public et des collectivités afin de transmettre le message que nous étions de nouveau parfaitement opérationnels.



Utilisation d'un camion grue de 20 tonnes



Mise en place du four après dépose de la toiture



Four installé

**Organisation d'un concert hommage :** Le jeudi 31 octobre, pour la toute première fois, les deux sociétés POMPES FUNEBRES DE LA BALME DE SILLINGY et CREMATORIUM DE LA BALME ont organisé une soirée exceptionnelle pour un moment d'émotion et de partage pour tous les défunts et les familles en deuil.

Près de 200 personnes ayant perdu un proche au cours de l'année ont répondu favorablement à l'invitation et sont venues remplir la salle de cérémonie du centre funéraire en cette veille de Toussaint.

Revenir sur les lieux de la cérémonie pour participer à ce temps d'hommage a été un moment de grande émotion et de sensibilité pour les personnes présentes.

Ce premier essai a été une belle réussite, nous renouvelerons l'évènement en 2025.



**Les volumes d'activité :** Le nombre de crémations effectuées en 2024 est en hausse par rapport à l'exercice 2023.

Nous avons réalisé 1 191 crémations contre 1 098 en 2023, soit une hausse de 8.5 %.

Etant donné la fermeture totale de plus de 2 mois en fin d'année 2023 et donc un nombre de crémations en forte baisse sur cet exercice, nous aurions pu espérer une hausse plus importante sur 2024. Mais nous avons privilégié la sécurité autour de notre seul appareil en fonctionnement sur une grande partie de l'exercice en limitant le nombre de crémations à 5 par jour.

**Le chiffre d'affaires :** Malgré cette faible hausse de volume, le chiffre d'affaires a bondi de 23% (817 786 € contre 661 259 €)

Cette forte hausse s'explique par la nature des crémations effectuées.

En 2024, 88% de notre activité concerne des crémations de défunts alors qu'en 2022 le taux était seulement de 65% et de 72% en 2023.

Nous avons donc reçu davantage de familles qui nous ont choisi pour la crémation de leur défunt et en parallèle nous avons volontairement réduit le nombre de crémations consécutives à des exhumations ou reprises de concessions.

Ce type de crémation très fréquente avant 2022 était facturé à des tarifs très bas ce qui rendait l'opération non rentable pour la société.

Nous continuons à accepter certains marchés mais afin de préserver nos installations, nous sommes plus exigeants que par le passé en ce qui concerne le tri effectué lors des opérations d'exhumations (retrait des terres, cailloux...)

**Le résultat d'exploitation :** Notre résultat d'exploitation est en forte augmentation par suite des efforts répétés depuis 2 ans sur la maîtrise de l'ensemble de nos charges.

En 2024, nous réalisons un résultat d'exploitation de 14% de notre chiffre d'affaires (115 325 €) et un résultat net de 8% (62 270 €).

#### **Les litiges en cours :**

**Dossiers prudhommaux :** Le 18 décembre 2024, s'est tenu le bureau de jugement devant le Conseil de Prud'hommes d'Annecy dans l'affaire opposant la société du crématorium et sa maison mère les Pompes Funèbres de La Balme contre son ancienne Directrice Générale, Madame Ghislaine MAS.

Le délibéré sera rendu courant 2025.

Le 8 mars 2024, ce même Conseil de Prud'homme est saisi à la demande de Monsieur Frédéric MAS contre la société Crématorium de La Balme de Sillingy et sa maison mère, les Pompes Funèbres de La Balme. Le bureau de jugement se tiendra courant 2025.

**Dégât des eaux de 2012 :** en fin d'année 2024, nous avons procédé à de gros travaux de rénovation de la toiture du centre funéraire.

Ces travaux ont permis de stopper les infiltrations mais d'autres travaux vont devoir être réalisés au cours de l'exercice 2025. Ils font suite au sinistre survenu en 2012 et consécutif à des malfaçons dans les travaux

d'agrandissement du bâtiment.

Le rapport d'expertise délivré au cours de l'année 2024 après plusieurs mois de procédure a clairement identifié les entreprises responsables de ces malfaçons.

Malheureusement, plusieurs éléments nous privent d'une indemnisation à la hauteur du préjudice.

En premier lieu, les demandes d'expertises ont été faites bien trop tardivement par la direction de la société, ce qui a fortement pénalisé les recherches en responsabilité de chaque intervenant.

L'architecte ARCHIMAT ainsi que trois autres entreprises ont été placées en liquidation judiciaire entre le moment du sinistre en 2012 et les premières expertises en 2021, rendant très difficiles les poursuites contre elles.

Ensuite, aucun document liant notre société avec l'architecte n'a pu être fourni à l'expert car aucun d'entre eux n'a pu être retrouvé. Impossible donc de fournir le marché de travaux signé, le cahier des charges ou encore des procès-verbaux de réception des travaux.

Deux autres faits nous sont reprochés : l'expertise a relevé qu'aucun entretien n'a été effectué par notre société depuis plusieurs années (entre 2012 et 2021), parlant ainsi de manque flagrant d'entretien de la toiture rendant inopérantes plusieurs demandes d'indemnisation (5 points sur 14 au total).

Enfin, il est reproché à l'ancienne direction d'avoir fait intervenir une entreprise avant la fin de l'expertise sur des ouvrages non conformes, masquant ainsi toute possibilité d'identification des origines des désordres.

A ce jour, nous n'avons pas connaissance du montant de l'indemnisation tout comme nous ne savons pas encore quel sera le montant des frais de rénovation du bâtiment.

L'infiltration de l'eau de pluie pendant plus de dix ans a causé des dommages très importants sur l'ensemble de la structure du bâtiment.



Réfection complète de la toiture terrasse

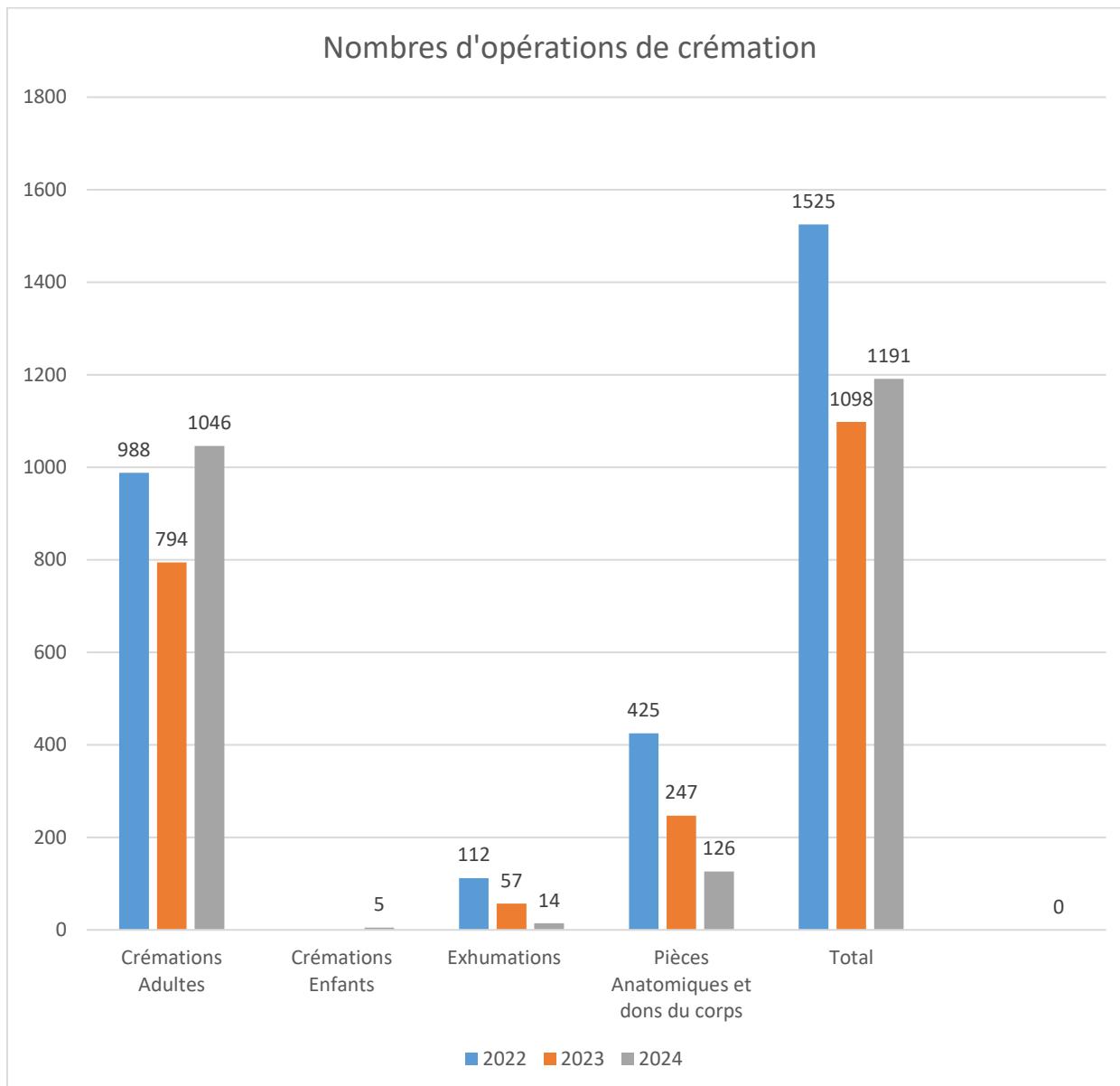
**Augmentation du capital de la société mère, Pompes Funèbres de la Balme :**

À la suite de l'assemblée générale mixte réunie le 20 juin 2024, le Conseil d'Administration adopte le 6 août 2024 la résolution sur la réduction du capital de 128 070 € par voie d'annulation de 64 035 actions pour cause de pertes et l'augmentation de 550 701 € par voie d'apports en numéraire.

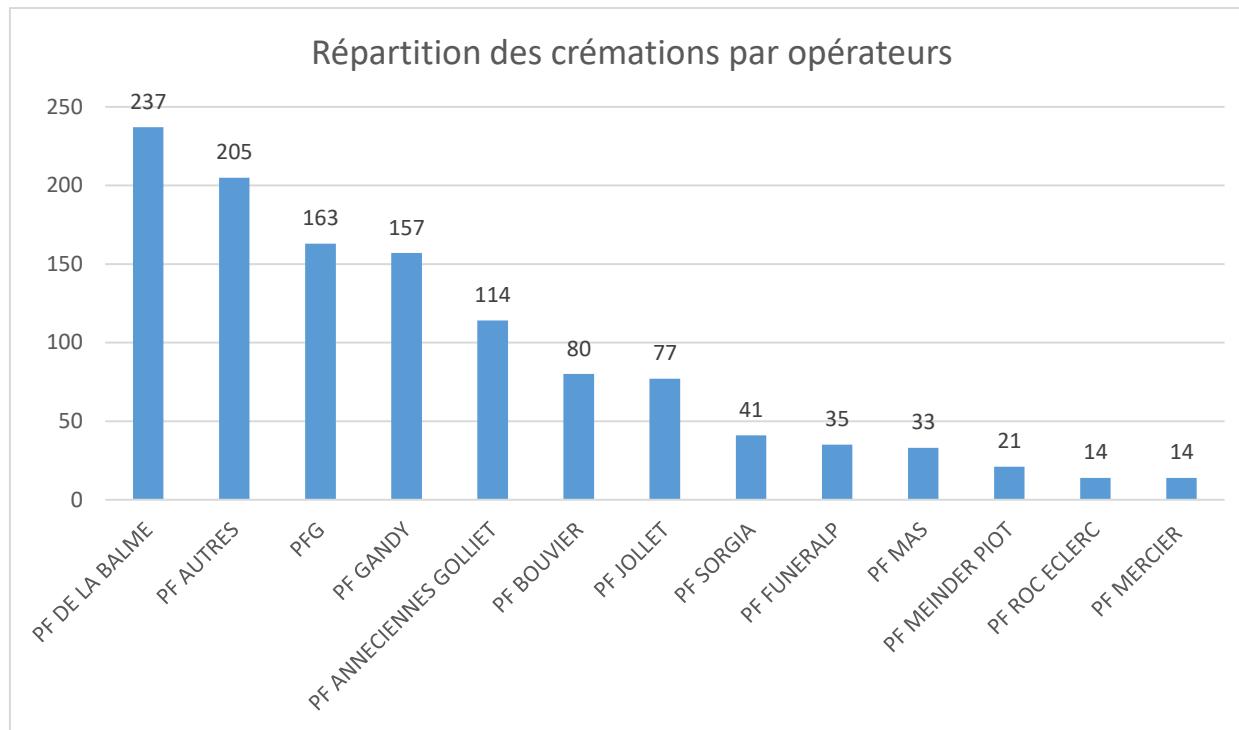
Le capital social est fixé à 550 701 € divisé en 64 035 actions de 8.60 € chacune.

### 3. BILAN D'ACTIVITE DE LA SOCIETE

#### 3.1 LE NOMBRE DE CREMATIONS



### 3.2 LA REPARTITION DES CREMATIONS PAR OPERATEURS FUNERAIRES



### 3.3 LA DESTINATION DES CENDRES



### **3.4 LA CREMATION DES PERSONNES DENUEES DE RESSOURCES**

Nous n'avons pas réalisé de crémations de personnes dénuées de ressources sur l'exercice 2024.

### **3.5 LA CREMATION DES PIECES ANATOMIQUES ET DES DONS DU CORPS**

L'activité de crémation des pièces anatomiques et dons du corps a fortement baissé suite au décès de Monsieur RONZEL qui nous apportait des crémations venant des hôpitaux lyonnais

### **3.6 LA CREMATION DES RESTES MORTELS DES CORPS EXHUMES**

Nous avons réalisé 14 crémations de restes mortels par suite d'exhumations ou de reprises de concessions effectuées par les mairies.

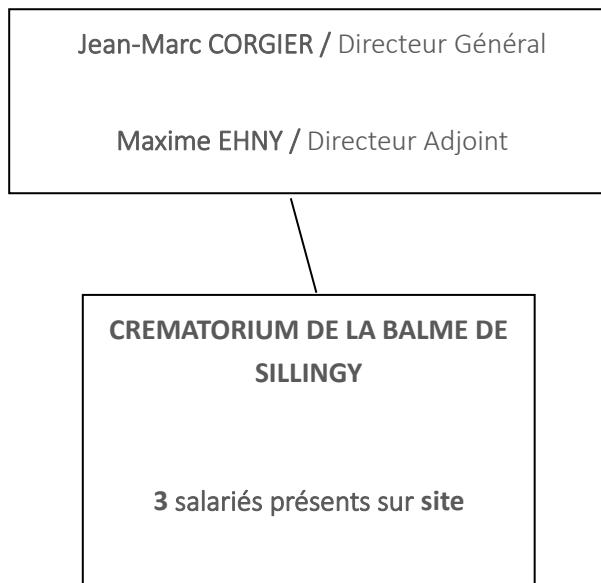
Nous sommes beaucoup plus vigilants que par le passé car ce genre de crémations peut engendrer des dégâts importants de nos installations.

## 4. LE PERSONNEL

### 4.1 LISTE ET FONCTIONS DES SALARIES PRESENTS SUR LE SITE

<u>EMPLOI</u>	<u>NOM</u>	<u>PRENOM</u>	<u>CONTRAT</u>
2 salariés chargés de l'Accueil et du Cérémonial de la conduite des fours	TORRENT	Lionel	CDI
	BERNARD	Jérémy	CDI
1 Directeur	EHNY	Maxime	CDI 35h/mois
1 salariée chargée de l'entretien du site	SOLITAIRE	Christèle	CDI 78h/mois

### 4.2 ORGANIGRAMME DU SITE



## 5. LA QUALITE DU SERVICE RENDU

### **5.1 LES HORAIRES D'OUVERTURE**

Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h  
Le samedi de 8h30 à 13h.

Ces horaires permettent la réalisation de 5 crémations par jour du lundi au vendredi et de 3 le samedi.

En cas de forte demande et afin de répondre au mieux aux attentes des familles et des opérateurs funéraires, nous sommes en mesure de rajouter un créneau supplémentaire à 18h30 en semaine et 2 créneaux de crémation en ouvrant le samedi après-midi.

### **5.2 AMELIORATION CONTINUE DE L'ACCUEIL DES FAMILLES ET DE LA QUALITE DE SERVICE**

Dans l'attente de rénover nos espaces d'accueil et de cérémonie, nous avons effectué des améliorations à l'extérieur du bâtiment.

Ainsi, nous avons procédé à la plantation de différentes plantes fleuries ou arbustes notamment un olivier à l'entrée du crématorium.

Nous avons débuté le remplacement des bancs sur le parking et dans le jardin du souvenir, les anciens étaient très abimés.

Nous veillons particulièrement à l'entretien des bâtiments, des espaces extérieurs et du jardin du souvenir.

Les travaux d'amélioration vont se poursuivre en 2025 avec le projet de refaire les sentiers de promenade autour des espaces de dispersion.



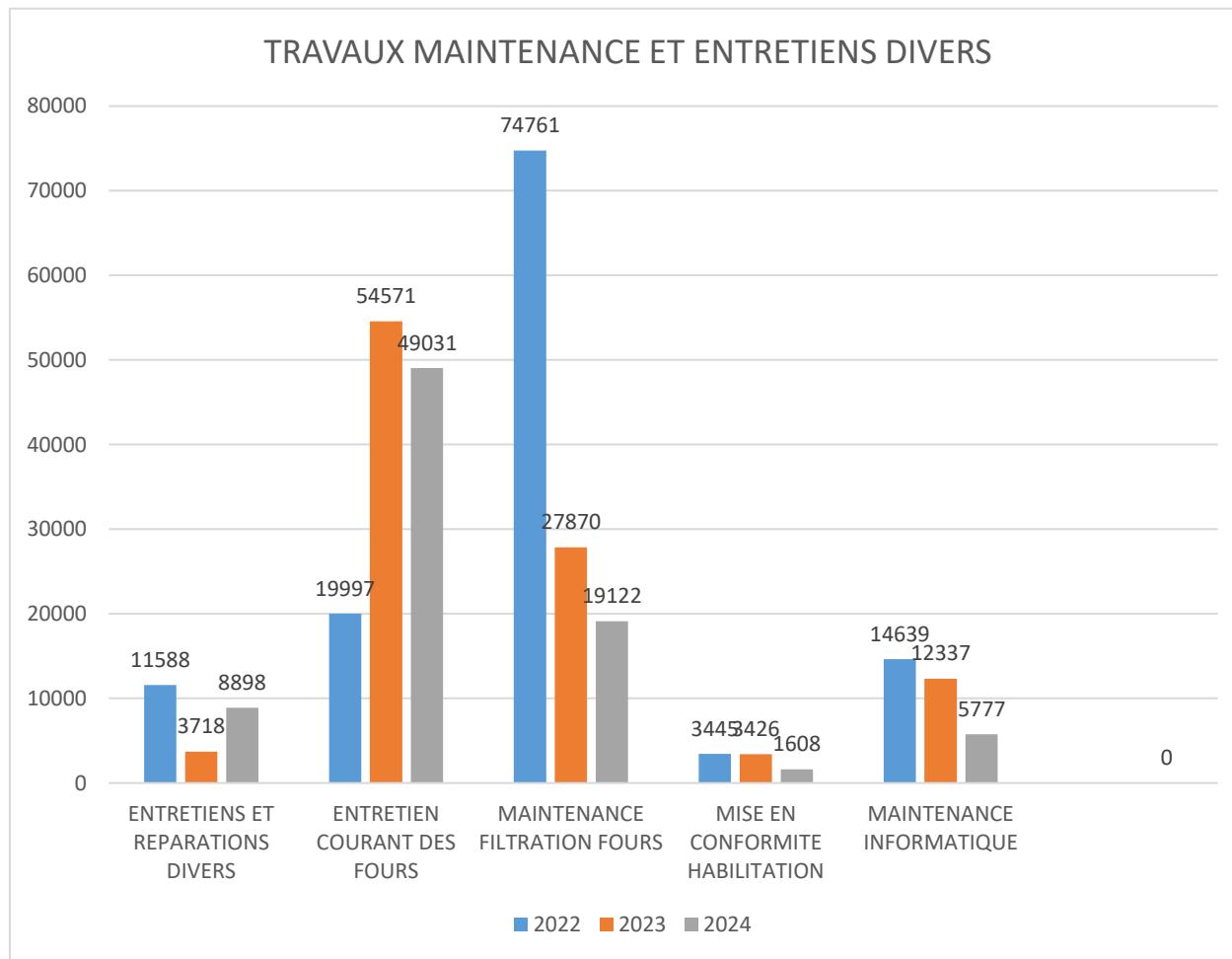
## 6. ENTRETIEN-MAINTENANCE-CONSUMMATIONS

### 6.1 CONTROLES REGLEMENTAIRES

#### Four n°1

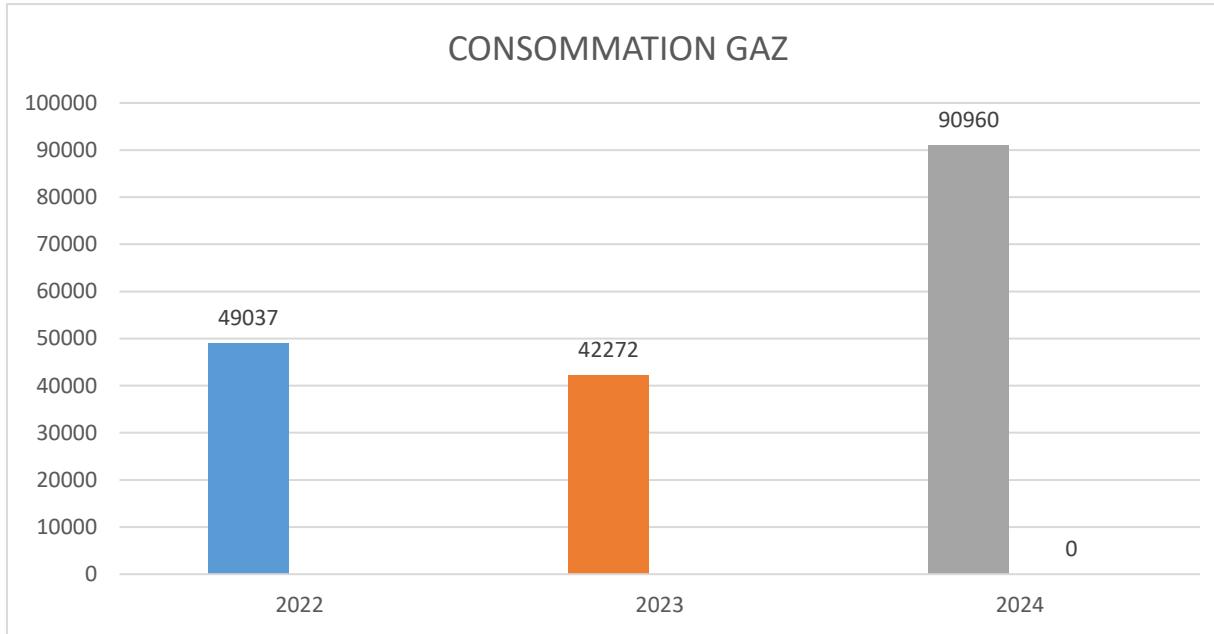
Le 30 janvier 2024 : contrôle de la conformité du four et des rejets gazeux (résultats conformes)

### 6.2 TRAVAUX DE MAINTENANCE ET D'ENTRETIENS REALISES

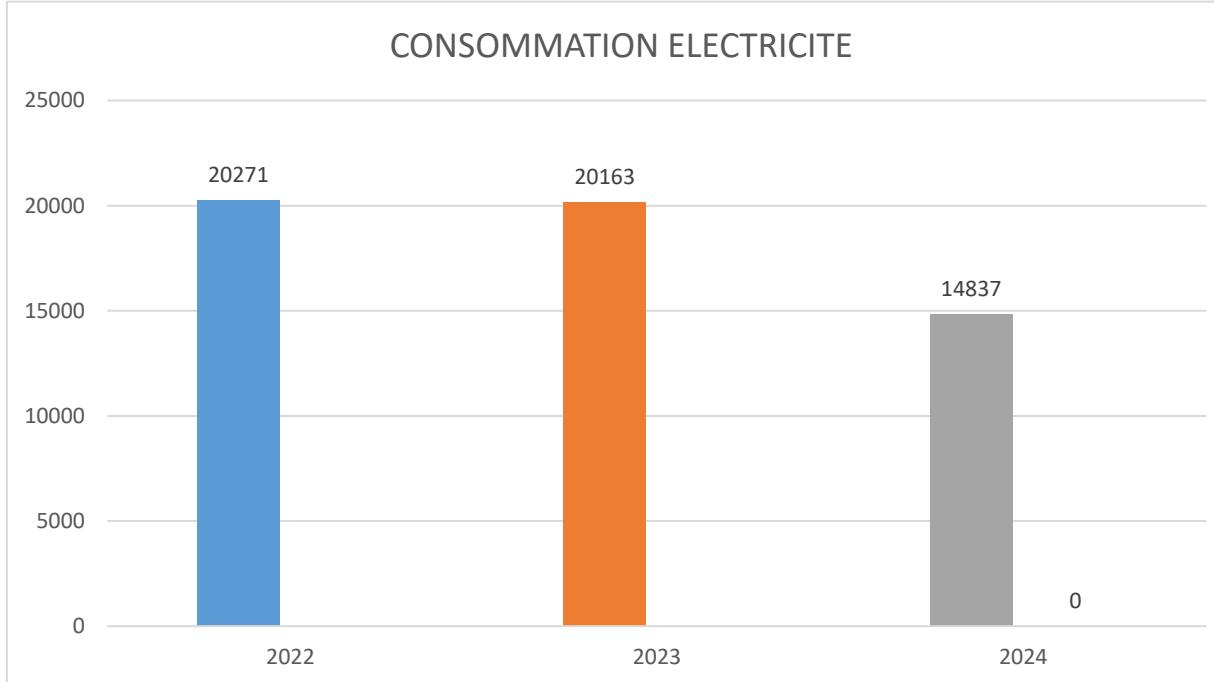


## 6.3 SUIVI DES CONSOMMATIONS

### 6.3.1 Consommation Gaz

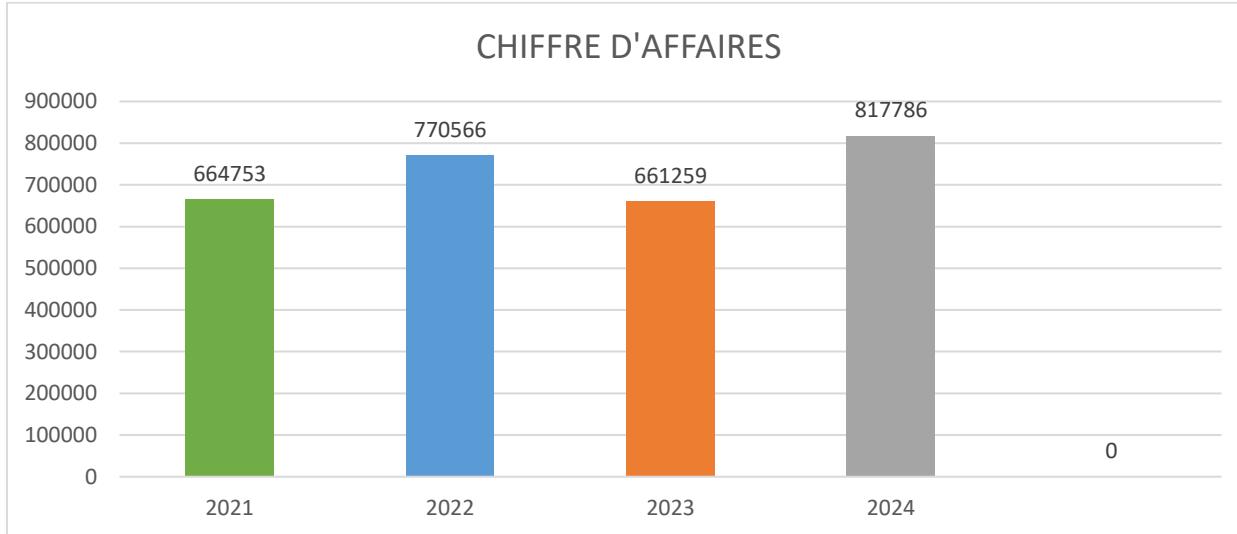


### 6.3.2 Consommation Electricité

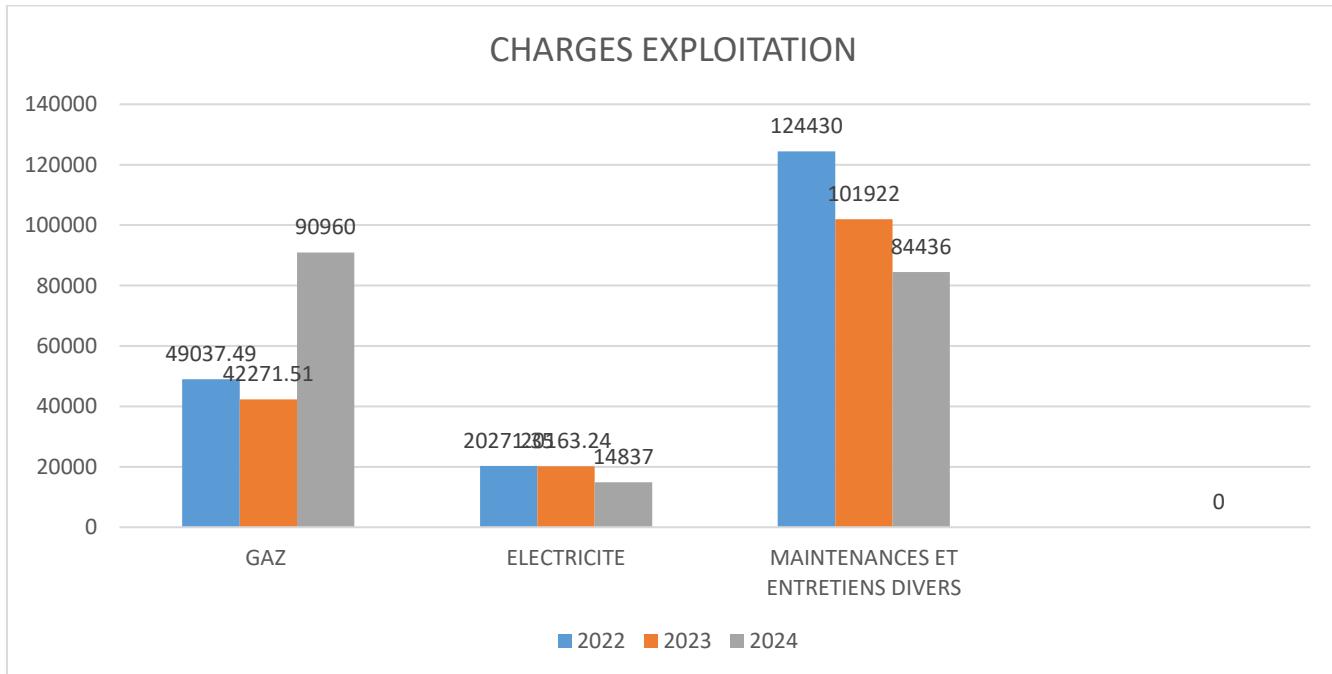


## 7. COMPTE RENDU FINANCIER DE LA SOCIETE

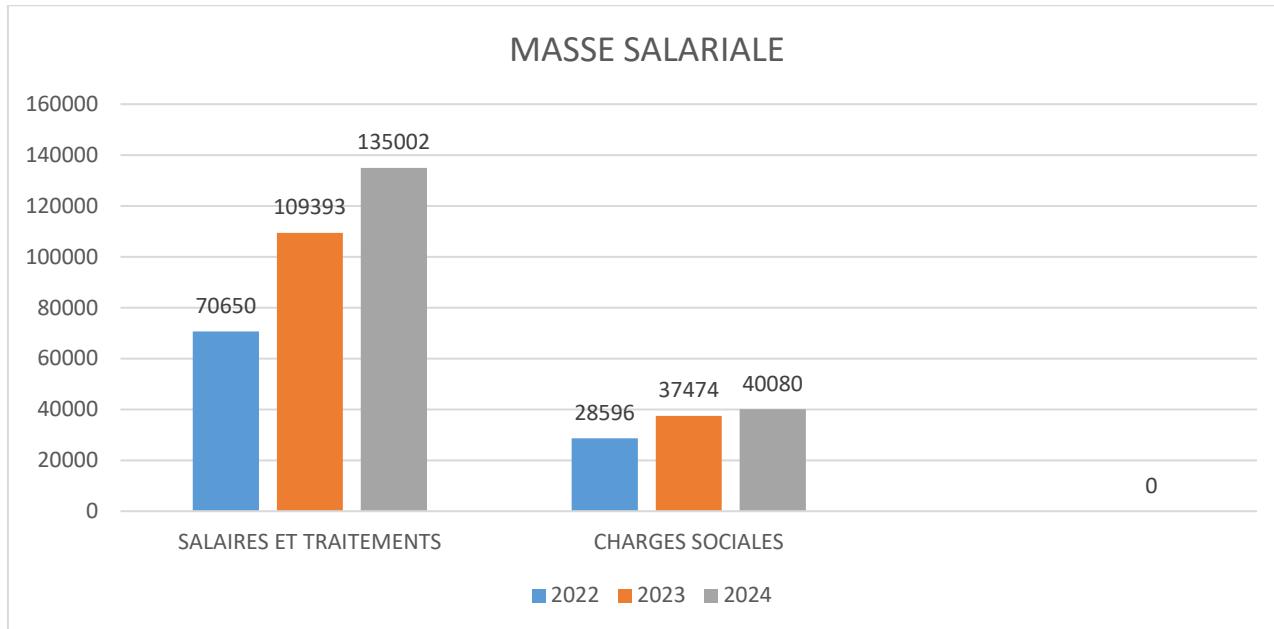
### 7.1 CHIFFRE D'AFFAIRES DU CREMATORIUM



### 7.2 LES CHARGES D'EXPLOITATION DU CREMATORIUM



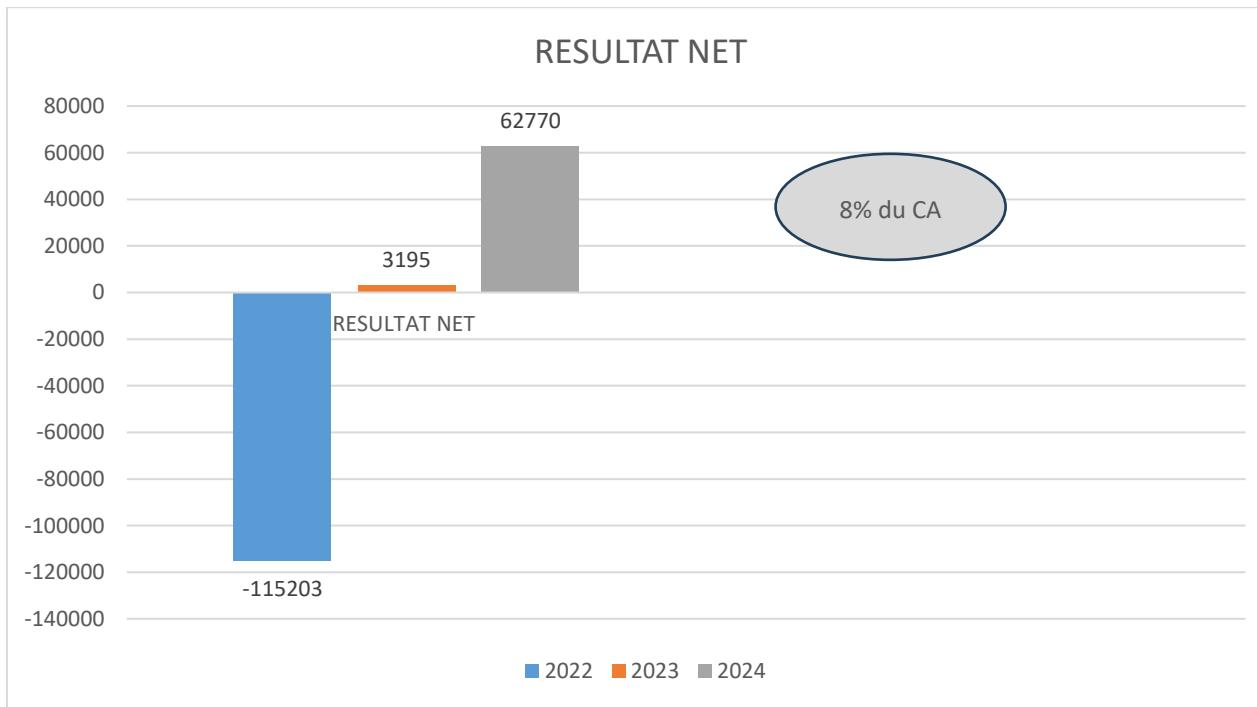
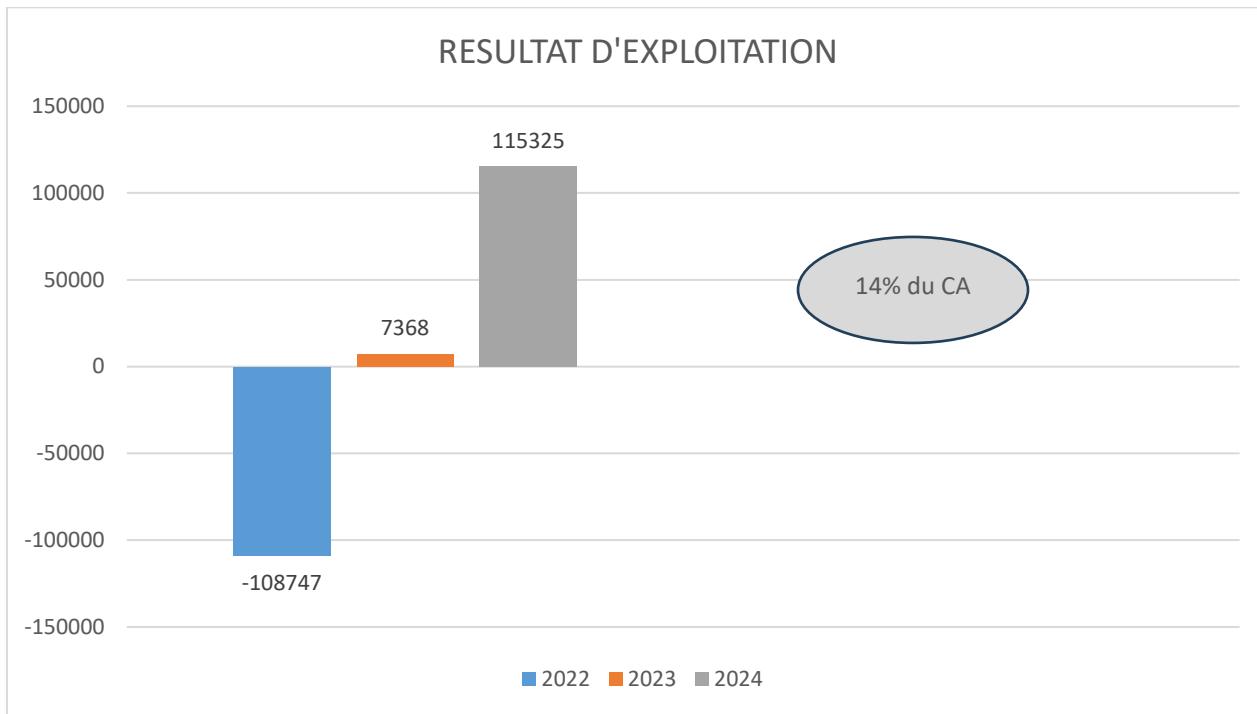
### 7.3 LA MASSE SALARIALE DU CREMATORIUM



### 7.4 RESULTAT D'EXPLOITATION ET RESULTAT NET

Il a été constaté à la clôture de l'exercice 2024 les données financières suivantes au compte de résultat de notre entité, un chiffre d'affaires en augmentation par rapport à 2023 de plus de 24 %, passant en HT de 661 K€ à 818 K€, et une masse de charges d'exploitation en légère augmentation à celle de l'exercice antérieur pour 543 K€ en 2024 contre 493 K€, soit environ + 10 %, s'expliquant principalement par la hausse du prix de l'énergie, sur le gaz particulièrement où nous sommes passés de 42,2 K€ HT à 90,9 K€. La masse salariale chargée est restée quasi stable à 146 K€ en 2024 en pourcentage du chiffre d'affaires. Nos frais de fonctionnement de l'infrastructure immobilière avec les fours sont en hausse, tant en amortissements pour 159 K€ en 2024 contre 101 K€, trouvant leur justification dans nos nouveaux travaux et mise en service d'un nouveau four, que du coût de nos emprunts avec des charges d'intérêt financiers à 23 K€ sur 2024.

Il en ressort un résultat comptable 62 770 € nous ayant permis de reconstituer nos capitaux propres en positifs.



## 7.5 RESULTATS DES 5 DERNIERES ANNEES

### CREMATORIUM DE LA BALME

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 40 540 €

Siège social : 5 Chemin des Vignes  
74330 LA BALME DE SILLINGY

518 767 470 RCS ANNECY

### RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2024
<b>SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE</b>					
- Capital social .....	40 540	40 540	40 540	40 540	40 540
- Nombre d'actions émises .....	2 027	2 027	2 027	2 027	2 027
- Nombre d'obligations convertibles en actions .....	0	0	0	0	0
<b>RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES</b>					
- Chiffre d'affaires hors taxes .....	695 443	664 753	770 567	661 259	817 786
- Bénéfices avant impôts, amortissements et provisions .....	213 664	35 437	120 056	167 340	206 320
- Impôts sur les bénéfices .....	1 042	0	0	- 1 800	0
- Bénéfices après impôts, amortissements et provisions .....	100 803	- 82 349	- 115 203	3 195	62 770
- Montant des bénéfices distribués .....	0	0	0	0	0
<b>RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION</b>					
- Bénéfices après impôts, mais avant amortissements et provisions .....	104,89	17,48	59,23	83,44	101,79
- Bénéfices après impôts, amortissements et provisions .....	49,73	- 40,63	- 56,83	1,58	30,97
- Dividende versé à chaque action .....	0	0	0	0	0
<b>PERSONNEL</b>					
- Nombre de salariés .....	2	2	2	3	3
- Montant de la masse salariale .....	53 369	53 642	70 650	109 393	135 002
- Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc...) .....	19 626	21 122	28 596	37 474	40 080

## 8. CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Le début de l'exercice 2025 est très prometteur, à fin mai le chiffre d'affaires du crématorium atteint 475 216€ soit 16% de hausse par rapport à la même période en 2024.

Le volume des crémations est en légère hausse mais ce sont surtout les nouveaux tarifs présentés au délégant et mis en place au 1<sup>er</sup> janvier 2025 qui permettent d'obtenir ce résultat encourageant.

En ce qui concerne les dossiers prudhommaux, nous avons eu la satisfaction d'être entendus par le Conseil des prud'hommes dans le dossier nous opposant à Madame Ghislaine MAS.

Celle-ci a été déboutée de l'ensemble de ses demandes à l'exception d'une somme d'environ 15 000 € correspondant à des congés payés. (sur un risque de plus de 700 000 €)

Madame MAS a interjeté appel de ce jugement, celui-ci n'est donc pas définitif. Aucune date n'est fixée à ce jour pour cette seconde audience.

En ce qui concerne Monsieur Frédéric MAS, le bureau de jugement s'est tenu au printemps et le délibéré est prévu pour le 17 septembre 2025.

Concernant les sinistres, la procédure est toujours en cours sur le dossier du dégât des eaux de 2012.

En revanche, concernant l'incendie d'octobre 2023, notre assureur nous a indemnisé à hauteur de 137 170 € (bris de machine et perte d'exploitation)

Depuis 3 ans, un travail constant et rigoureux a été mené pour assainir une situation initialement complexe et dégradée, tant sur le plan social qu'opérationnel. Les tensions héritées du passé, notamment en lien avec l'ancienne direction ont nécessité une attention particulière et un engagement fort de notre part.

Aujourd'hui, les efforts consentis ont permis de rétablir un climat de travail plus serein, de redresser les résultats et de remettre la société sur une trajectoire de progrès. Ce chemin n'a pu être parcouru qu'à la faveur d'une relation de confiance mutuelle entre le délégant et le délégataire, confiance que nous veillons à entretenir et à renforcer chaque jour.

Nous restons pleinement mobilisés pour poursuivre cette dynamique vertueuse. Notre priorité demeure l'amélioration continue de l'accueil et de l'accompagnement des familles.

Les résultats obtenus nous confortent dans notre approche, et nous abordons les années à venir avec détermination et confiance.